



Procès verbal n°26 du 23 décembre 2025

District du Lot de Football - 46000 Cahors

715, Côte des Ormeaux



<https://district-foot-lot.fff.fr>



f districtfoot46



FERMETURE DU DISTRICT

Le District du Lot de Football sera fermé à compter du mardi 23 décembre 2025 à 17 h, réouverture lundi 5 janvier 2026 à 9 h.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.



COMMISSION DES FEMININES SENIORS

COUPE VALETTE
DIMANCHE 11 JANVIER 2026
à FIGEAC (gymnase Champollion)
Phase 1 – Poule A

Matchs de 12 min

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point

POULE A	
A1	Figeac Capdenac QFC 1
A2	Figeac Capdenac QFC 2
A3	Lissac et Mouret
A4	Haut Célé
A5	Lalbenque/Fontanès
A6	Saint-Cyprien/Montcuq

<u>Heure</u>				<u>Score</u>
14h	A2-A1	Figeac Capdenac QFC 2	Figeac Capdenac QFC 1	
14h15	A3-A4	Lissac et Mouret	Haut Célé	
14h30	A6-A5	Saint-Cyprien/Montcuq	Lalbenque/Fontanès	
14h45	A2-A3	Figeac Capdenac QFC 2	Lissac et Mouret	
15h	A5-A1	Lalbenque/Fontanès	Figeac Capdenac QFC 1	
15h15	A6-A4	Saint-Cyprien/Montcuq	Haut Célé	
15h30	A2-A5	Figeac Capdenac QFC 2	Lalbenque/Fontanès	
15h45	A3-A6	Lissac et Mouret	Saint-Cyprien/Montcuq	
16h	A4-A1	Haut Célé	Figeac Capdenac QFC 1	
16h15	A3-A5	Lissac et Mouret	Lalbenque/Fontanès	
16h30	A1-A6	Figeac Capdenac QFC 1	Saint-Cyprien/Montcuq	
16h45	A4-A2	Haut Célé	Figeac Capdenac QFC 2	
17h	A1-A3	Figeac Capdenac QFC 1	Lissac et Mouret	
17h15	A5-A4	Lalbenque/Fontanès	Haut Célé	
17h30	A6-A2	Saint-Cyprien/Montcuq	Figeac Capdenac QFC 2	

COMMISSION DES JEUNES MASCULINS/FEMININS

U17 D1 :

A la suite du retrait de l'Appel du club de FCLF/CAUSSE SUD, la rencontre BIARS BRETENOUX 1 – FCLF/CAUSSE SUD est reprogrammée à la date du **SAMEDI 27 DECEMBRE à 15 heures à PRUDHOMAT** (et non Biars).

RESULTAT TIRAGE COUPES DU LOT U17 ET U15 :

Le tirage au sort des Coupes U17 et U15 a eu lieu le mardi 23 décembre 2025 à 10 h 30 au Siège du District.

Présents District : MM Jean Christophe MARZEC (Président CDL) et Gilles ROQUES (membre CDJ).
Club : néant.

Liste des rencontres :

U17 :

Rencontres tour n°1 du 10/01/2025 :

Match 1 : GHCS 1 – FIGEAC CAPDENAC QF 1

Match 2 : ESLG 1 – GCLS 1

Match 3 : GMPPFC 1 – VRF/FCHQ 1

Match 4 : BOURIANE 1 – GCLEM 1

Rencontres tour n°2 du 14/02/2025 :

Vainqueur match 2 – Vainqueur match 3

Vainqueur match 4 – Vainqueur match 1

U15 :

Exempts : FIGEAC CAPDENAC QF 2 ; BIARS BRETENOUX 2 ; BOURIANE FC 1 ; GCLS 1.

Rencontres tour n°1 du 10/01/2025 :

Match 1 : VRF/FCHQ 1 – GREALOU 1

Match 2 : GCLEM 1 – BEGOUX ARCAMBAL 1

Match 3 : GCPVDO 2 – LALBENQUE FONT 1

Match 4 : ESLG 1 – GMPPFC 1

Rencontres tour n°2 du 14/02/2025 :

FIGEAC CAP QF 2 – Vainqueur match n°4
BOURIANE FC 1 – Vainqueur match n°3
BIARS BRETENOUX 2 – Vainqueur match n°2
Vainqueur match n°1 – GCLS 1

CHALLENGE FUTSAL U14-U16F
SAMEDI 10 JANVIER 2026
à FIGEAC (gymnase Champollion)
Phase 1

Matchs de 2 X 10 min

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point

POULE A	
A1	Lalbenque/Fontanes
A2	Bouriane
A3	Figeac Capdenac QFC 1
A4	GCLEM 1
POULE B	
B1	AF Biars Bretenoux
B2	G.H.C.S
B3	Figeac Capdenac QFC 2
B4	GCLEM 2

Heure				Score
14h	A1-A2	Lalbenque/Fontanes	Bouriane	
14h20	A3-A4	Figeac Capdenac QFC 1	GCLEM 1	
14h40	A4-A1	GCLEM 1	Lalbenque/Fontanes	
15h	A2-A3	Bouriane	Figeac Capdenac QFC 1	
15h20	A4-A2	GCLEM 1	Bouriane	
15h40	A3-A1	Figeac Capdenac QFC 1	Lalbenque/Fontanes	
16h	B1-B2	AF Biars Bretenoux	G.H.C.S	
16h20	B3-B4	Figeac Capdenac QFC 2	GCLEM 2	
16h40	B4-B1	GCLEM 2	AF Biars Bretenoux	
17h	B2-B3	G.H.C.S	Figeac Capdenac QFC 2	
17h20	B4-B2	GCLEM 2	G.H.C.S	
17h40	B3-B1	Figeac Capdenac QFC 2	AF Biars Bretenoux	

Réunion de préparation – Phase 2 : U7/U9/U11 :

La réunion de préparation de la phase 2 concernant les catégories **U7 / U9 / U11** se tiendra le **samedi 17 janvier 2026** à la **salle du Causse à Labastide-Murat**.

L'horaire reste à définir avec la Commission Jeunes et vous sera communiqué prochainement.

Réunion de mi-saison – catégories jeunes féminines de U9F à U16F :

La réunion est prévue le **samedi 31 janvier à Labastide-Murat (club-house) à 10 heures**.

TECHNIQUE :

Projet de Performance Fédéral U14F & U15F			
Samedi 17 janvier 2026 au Hermissens à GOURDON			
LISTE DES JOUEUSES RETENUES POUR LE PROCHAIN RASSEMBLEMENT			
Rendez-vous à 14h - début 14h30 / fin 17h			
Club(nom)	Nom	Prénom	Catégorie
FC BOURIANE 542834	VIGNE	Tilda	U15
FC BOURIANE 542835	REY	Romane	U15
FC BOURIANE 542836	MERIAU	Julia	U15
FC BOURIANE 542838	VERGNES	Justine	U15
FC BOURIANE 542838	VERGNES	Justine	U15
CAHORS FC 545077	MILHAU BARTOLI	Alycia	U14
CAHORS FC 545078	PRUNY	Lucie	U15
CAHORS FC 545079	AURY SOUBIRAT	Romane	U15
GCLEM 560945	LIGER	Melissa	U15
GCLEM 560945	MAZIERO	Louise	U15
GCLEM 560945	CARAYOL	Anouk	U15
GCLEM 560945	BEYDON	Loane	U15
GCLEM 560945	TIXADOR SANZ	Alba	U15
AF BB	MIRALLES	Clémence	U14
AF BB	KOCH	Malou	U15
FC LALBENQUE FONT 547122	DELAPLACE	Louna	U15
FC LALBENQUE FONT 547123	DRIANCOURT ROCA	Luciana	U15
FC LALBENQUE FONT 547125	RATZ	Julia	U14
FC LALBENQUE FONT 547126	SOUYRIS DEPETRIS	Elsa	U14
GHCS	TEYSSEDOU	Jeanne	U15
GHCS	SEGOND BLAZY	Lya	U15
GHCS	LAFON	Inès	U15
GHCS	LAVERGNE	Zoé	U15
GHCS	CASSAGNE	Coline	U15
FIGEAC/CAP QFC 541889	LEFLEUR	Braima	U14
FIGEAC/CAP QFC 541890	DION	Cassy	U14
FIGEAC/CAP QFC 541891	CORONA MOLINA	Amaru	U15
FIGEAC/CAP QFC 541892	BONANSEA	Léane	U15
FIGEAC/CAP QFC 541893	AULIAC	Cassandra	U14

PPF U12-U13 :

Retrouvez la liste des joueurs et joueuses (pratiquant en mixité) retenus pour la 2^{ème} journée de détection du 10/01/26 à Cahors.

Détection U12-U13 du 10/01/2026 à CAHORS

Nom	Prénom	Date naissance	Club	Poste
ABRASSART	Maxime	26/05/2013	FC HAUT QUERCY	MIL
ABSALON MASBOU	Soan	10/06/2014	ECCF	ATT-MIL
ALLEMAND	Nathy	17/10/2013	CAHORS FC	ATT-MIL
ALVES	Gabin	12/02/2013	PSVD'OLT	MIL
AMARA	Mansour	24/02/2013	PSVD'OLT	DEF-MIL
AMINE	Rayan	27/12/2014	CAHORS FC	ATT-MIL
BARRES	Lenny	06/01/2014	CAHORS FC	MIL
BATTAVOINE	Mano	25/04/2014	ESLG	ATT-MIL
BLANCO MENDEZ	Maïka	17/10/2013	HAUT CELE FC	MIL
BOYER	Titouan	15/07/2014	LACAPELLE FOOT	GB
BRENEOL	Jules	22/05/2014	CAHORS FC	MIL
BRUGALIERES	Adam	11/09/2013	PPFC	MIL
CALDERARA CANESSE	Attilio	25/02/2013	CAHORS FC	ATT-MIL
CERDA	Lowenn	22/01/2013	FIGEAC CAPDENAC QFC	MIL-ATT
CHERIEF	Liham	12/06/2013	FIGEAC CAPDENAC QFC	ATT-MIL
COLLET	Mathys	20/05/2013	PSVD'OLT	GB
DELAFARGE	Théo	04/10/2014	ELAN MARIVALOIS	MIL
DELPORT	Rudy	17/06/2013	HAUT CELE FC	DEF-MIL
EL AZOUI	Amin	21/01/2013	FC CAUSSE LIMARGUE	DEF-ATT
FAUTRIERE	Enzo	25/10/2013	ELAN MARIVALOIS	ATT
GALTHIE	Iban	05/02/2014	AF BIARS BRETENOUX	MIL-DEF
GASMI CABARROT	Enzo	08/08/2013	PSVD'OLT	DEF-MIL
GINALHAC	Emie	24/04/2013	HAUT CELE FC	ATT
GOUTIER	Chris	13/11/2013	FIGEAC CAPDENAC QFC	ATT-MIL
HARMAN MADRE	Milo	20/09/2013	PSVD'OLT	MIL-ATT
HERIDE	Zackary	12/03/2014	ENT. BOURIANE FC	MIL
JAFFRES	Augustin	17/01/2013	VALROC FOOT	DEF-MIL
JENNY	Taina	15/07/2013	VALROC FOOT	MIL-DEF
JOURDAN	Louis	04/11/2013	CAHORS FC	DEF
LACAVALERIE	Matteo	07/09/2013	CAHORS FC	MIL-DEF
LADOWICHT	Noah	30/06/2013	AF BIARS BRETENOUX	DEF
LAFON	Jules	27/10/2013	HAUT CELE FC	MIL-ATT
LAMOTHE	Gabriel	15/03/2013	FC CAUSSE LIMARGUE	MIL-ATT
LAPLACE	Jules	12/05/2013	PPFC	GB
LAVIALLE	Joris	09/05/2014	ENT. BOURIANE FC	GB
LUCAS	Zacharie	22/11/2013	ELAN MARIVALOIS	MIL
MAITRE	Maxime	22/09/2014	FIGEAC CAPDENAC QFC	DEF
MALIGNE	Arthur	28/03/2014	FIGEAC CAPDENAC QFC	GB
MARECHAL	Kahys	15/02/2013	FIGEAC CAPDENAC QFC	ATT-DEF
MARROU	Nolan	02/06/2014	CAHORS FC	MIL-ATT
MEGE	Hugo	08/07/2013	CAHORS FC	MIL
MENDES CARVALHO	Léandro	01/10/2014	FC HAUT QUERCY	MIL-ATT
MOULENE BERGER	Raphaël	13/01/2014	AF BIARS BRETENOUX	ATT-MIL
PAGES	Loïc	14/02/2013	FC HAUT QUERCY	MIL-DEF
PINSON	Sacha	29/10/2013	FC HAUT QUERCY	MIL
POIGNANT	Léonie	28/02/2014	FIGEAC CAPDENAC QFC	DEF-MIL
PUBERT	Thibault	06/07/2013	VALROC FOOT	GB
QUEYREL	Clément	24/02/2013	VALROC FOOT	MIL
REYNAERT	Mathys	04/01/2013	AF BIARS BRETENOUX	MIL-ATT
ROBBROECKX	Maxim	23/04/2014	AF BIARS BRETENOUX	DEF-MIL
ROCHY	Gabin	24/07/2013	FIGEAC CAPDENAC QFC	DEF-MIL
SABIN	Djino	12/12/2013	PPFC	ATT
SAKO	Madhy	18/04/2014	FIGEAC CAPDENAC QFC	MIL

SALSAC	Thomas	19/02/2014	AF BIARS BRETENOUX	MIL
SIGERE	Kylian	27/03/2013	VALROC FOOT	MIL
SOLIGNAC	Ylies	10/11/2014	FIGEAC CAPDENAC QFC	MIL
TECHER	Julain	19/01/2014	CAHORS FC	DEF-MIL
TREGAN	Macéo	25/06/2014	CAHORS FC	GB
TREMOLIERES	Malonn	28/06/2014	FIGEAC CAPDENAC QFC	MIL-ATT
VALERY	Hugo	10/05/2014	CAHORS FC	ATT-MIL
VALLON	Timéo	31/08/2013	FC HAUT QUERCY	DEF
VIALELLES	Nino	09/03/2013	FIGEAC CAPDENAC QFC	MIL-ATT
WICART	Elio	06/10/2014	ECCF	DEF-MIL

Rdv des joueurs/joueuses à 13h30. Fin à 16h30. Terrain synthétique.

Les participant(e)s devront se munir d'une gourde ou bouteille d'eau et de leur tenue d'entraînement avec protège-tibias (vêtements de pluie / froid à prévoir).

FORMATIONS D'EDUCATEURS :

Le CFI (Certificat Fédéral Initiateur (trice)) séniors se déroulera les samedis **17/01/2026 et 07/02/2026** sur le terrain du Vigan (46300), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Inscriptions en ligne avant le **7 JANVIER 2026**.

SAISON	2025/2026						
DISTRICT	DISTRICT LOT FOOTBALL						
FORMATION ou CERTIFICATION	DATES DE LA FORMATION OU CERTIFICATION (INDIQUER TOUTES LES DATES par formation)	HORAIRES	LIEU <i>Indiquez l'adresse complète</i>	FORMATEURS (2 max. par session)	RESTAURATION COLLATION NUITEE <i>Indiquez le tarif par prestation pour la totalité de la formation ou "0" si aucune prestation proposée</i>	Nombre minimum de candidats	Nombre maximum de candidats
CFI-U14/U19	Bloc 1 : 1/03/2026. Bloc 2 : 22/03/2026	9h/12h30 14h/17h00	STADE MUNICIPAL, 447 CHEMIN DE PECHPEYROUX. 46230 LALBENQUE	2	Restauration "OUI"	12	20
Journée complémentaire Coach Jeunes	Samedi 3 janvier 2026	8h30/12h30 13h30/17h30	DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL 715 CÔTE DES ORMEAUX 46000 CAHORS	2	Restauration "OUI"	8	16

INFORMATIONS GENERALES

Classement provisoire fair play

D1	1	Haut Célé	33
	2	Fontane Lalbenque	37
	3	Cahors FC 2	41
	4	Cazals	42
	5	Causse Limargue	48
	6	Ségala Foot	49
	7	Valroc	52
	8	ESLG	59
	9	Figeac Capdenac	71
	10	US3C Catus	86
	11	PPFC	96
		FCHQ	Eliminé

D2	1	Bégoux Arcambal	18
	2	Bouriane	24
	3	Livernon	27
	4	Marivalois	27
	5	Bretenoux Biars	27
	6	Causse Sud	28
	7	Fontane Lalbenque	33
	8	Figeac Capdenac	39
	9	Lacapelle Foot	40
	10	ECCF	40
	11	Gréalou	43
	12	EMSC	46
	13	PSVD'OLT	49
	14	Saint Cyprien	54
	15	Puybrun	62
	16	Montcabrier	65
	17	PPFC	66
		Mauroux	Eliminé
		FCHQ 2	Eliminé
		Cahors forfait	Eliminé

D3	1	Elan Marivalois	3
	2	Valroc	15
	3	Saint Germain	15
	4	Lissac et Mouret	18
	5	Bretenoux Biars	27
	6	Ségala Foot	31
	7	Cuzance	33
	8	Saint Paul de Loubressac	34
	9	US3C Catus	35
	10	Causse Limargue	36
	11	Lacapelle Foot	36
	12	PDVD'OLT	36
	13	Montcabrier	43
	14	La Fortunière	51
	15	Fons	52
	16	Bégoux	54
	17	Haut Célé	55
	18	Salviac	63
		Cazillac	Éliminé
		ESLG 2	Éliminé

D4	1	Saint Matre	9
	2	ECCF	12
	3	Elan Marivalois	18
	4	Mayrinhac Saint Céré	18
	5	Causse Limargue	18
	6	Causse Sud	21
	7	Puybrun	22
	8	Thédirac	23
	9	Cazals	25
	10	Fontane Lalbenque	25
	11	USBF	27
	12	Bouriane	33
	13	ELVL	36
	14	Haut Célé	37
	15	Pavinhac	50
	16	Labathude	56
		Mauroux	Éliminé
		FCHQ	Éliminé

Féminines	1	Figeac	0
		Fontane Lalbenque	0
		Lionnes Nozacoises	0
	4	Haut Célé	3
		Valroc	3
		Bouriane	3
		Saint Cyprien	3
	8	Lissac et Mouret	6
	9	AFBB Puybrun	9

Ce classement est provisoire et ne tient pas compte des éventuels reports de rencontres ou des procédures disciplinaires en cours.

SOMMES DUES

Nous vous informons que vous avez désormais la possibilité de procéder au règlement des sommes dues par votre club.

Vous pouvez régler ces sommes (par RIB ci joint, chèque) en consultant l'état financier de votre compte club en allant sur Fooootclub :

MENU – ORGANISATION – ETAT du COMPTE et en cliquant sur DISTRICT LOT FOOTBAL de la saison en cours. NE PAS OMETTRE DE PRECISER LE NOM ET LE NUMERO D'AFFILIATION DE VOTRE CLUB.

MODIFICATION TERRAIN LE VENDREDI APRES 16 HEURES :

Pour toute modification de terrain, Le VENDREDI après 16 heures, la procédure à suivre est la suivante :

. envoyer un courriel avec la boîte officielle du club à secretariat@district-foot-lot.fff.fr ;
permanence.cda@district-foot-lot.fff.fr et au club adverse.

RAPPEL PERMANENCE :

Procédure à suivre pour tout report de match en cas de terrain impraticable ou forfait en championnat :

A compter du vendredi 17 h et jusqu'à 10 h le dimanche matin, l'arrêté municipal ou forfait devra être transmis, **uniquement sur les 2 adresses :**

permanence.cda@district-foot-lot.fff.fr
secretariat@district-foot-lot.fff.fr

+ dans tous les cas, mettre en copie le club adverse, via la boîte mail officielle.

MATCHS AMICAUX :

Le District du Lot de Football vous rappelle l'importance cruciale de déclarer vos matchs amicaux par courriel auprès du secrétariat du District. Cette démarche n'est pas seulement une formalité administrative, mais une obligation réglementaire qui assure la bonne organisation et le suivi de toutes les rencontres.

Rappel de l'article 177 des Règlements Généraux de la FFF

Nous vous rappelons également que, conformément à l'article 177 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, cette demande doit être transmise au minimum 10 jours avant la date prévue du match. Ce délai est essentiel pour permettre une gestion efficace et assurer que toutes les parties prenantes soient informées en temps voulu.

Le nom des arbitres désignés doit être également communiqué au District.

Une feuille de match doit être complétée, signée et archivée.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Le District du Lot organisera une seconde Formation Initiale d'Arbitres (F.I.A) le :

Samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février 2026 toute la journée de 8 h à 17 h

Samedi 7 février 2026 uniquement le matin de 8 h à 12 h 30

Samedi 21 février 2026 toute la journée de 8 h à 18 h

Important : la participation est obligatoire sur l'ensemble des quatre dates.

Les personnes intéressées peuvent faire leur inscription sur le site de la LFO, rubrique Formations, cliquer sur « inscriptions FIA (arbitres).

Merci de bien vouloir également donner le nom des personnes inscrites par mail à :

secretariat@district-foot-lot.fff.fr et formation-arbitres.lotois@orange.fr

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

COUPE BONDoux :

La rencontre BOURIANE 1 – LIVERNON 1 non jouée le 21/12/2025 est reprogrammée au **SAMEDI 17 JANVIER 2025 à 20 heures au Vigan.**

Challenge Futsal Seniors :

Equipes engagées :

Ent. Cazals-Montcléra 1, Emsc 1, Emsc 2, Ent. Ségal Foot 1, FC Causse Sud 46 1, US Labathude 1, US Payrignacoise 1, AS St Matré Le Boulves 1, US Saint-Paul de Loubressac 1.

Formule Coupe sur 2 journées :

Les équipes disputeront un 1^{er} tour le 11/01, 18/01 ou 25/01 et un deuxième tour le 01/02. Toutes les équipes d'une poule se rencontrent pour déterminer un classement.

En cas de match nul, une série de tirs aux buts déterminera le vainqueur du match.

Cotation :

Victoire : 4 points

Nul gagné aux tirs aux buts : 2 points

Nul perdu aux tirs aux buts : 1 point

Défaite : 0 point

Départage des équipes : en cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, il sera tenu compte dans l'ordre :

- du goal average particulier
- du goal average général
- de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés
- du plus grand nombre de buts marqués

Feuilles de match :

Une feuille de match papier sera réalisée pour chaque match.

Finale du 01/02 :

Elle se déroulera dimanche 1^{er} février à Le Vigan.

Le matin : finale des équipes classées 3èmes à 5èmes du tour 1

L'après-midi : finale des équipes classées 1ères et 2èmes du tour 1

Poules J1 :

Date, Lieu Horaire	Equipes concernées	Organisateur
Dimanche 18 janvier 2026 à 13h (rdv des équipes) sur le site de Le Vigan.	Ent. Cazals-Montcléra 1, FC Causse Sud 46 1, US Payrignacoise 1 AS St Matré Le Boulves 1, US Saint-Paul de Loubressac 1	US Payrignac Jean Paul Caubet 0678163387
Dimanche 18 janvier 2026 à 9h (rdv des équipes) sur le site de St Céré.	Emsc 1, Emsc 2, Ent. Ségala Foot 1, US Labathude 1.	Emsc Lionel Cros 0663075229

Règlement : application du règlement « futsal associé » joint.

Arbitrage : désignation de 3 arbitres par site

Forfait : en cas d'absence, les équipes seront déclarées forfait. L'amende prévue sera appliquée.

Dotation :

Toutes les équipes peuvent venir retirer un ballon futsal au District.

LOIS DU JEU FUTSAL ASSOCIE U15 A SENIORS - SAISON 2025-2026

(pratique organisée de manière irrégulière, durant la trêve hivernale principalement, ≠ du futsal spécifique se déroulant sur l'année)



Pratique masculine et féminine comprenant les U17F et les vétérans par exemple		
Loi 1	TERRAIN	Longueur mini 38m, maxi 42m - largeur mini 18m, maxi 25m ; Buts de 3 x 2 m
	. Utilisation	Terrain entier
	. Surface de réparation	Correspondant à la surface des 6 m
	. Point de penalty	Sur la ligne des 6 m (ligne pleine) face au but ; Gardien ayant au moins un pied sur sa ligne de but au moment du tir
	. Point pour le CF après fautes cumulées (voir loi N°13 : cumul des fautes)	A 10 m (ou à l'endroit de la faute si entre la zone des 6 m et le point de 10 m) Gardien à 5 m minimum
	. Zones de remplacement	Au bord de la ligne de touche devant les bancs des équipes. De 5 à 10 m de part et d'autre de la ligne médiane . Longueur 5 m
Loi 2	BALLON	Spécifique Futsal en cuir
	. Taille	T4
Loi 3	NOMBRE DE JOUEURS PAR EQUIPE	5x5 dont GB + 7 remplaçants maxi (5 joueurs maxi peuvent s'échauffer en même temps)
	. Au début de la rencontre	Minimum 3 dont GB
	. Arrêt de la rencontre (voir § 2-1)	Si une équipe compte moins de 3 joueurs dont GB
	. Remplacements	Illimités et volants : sans arrêt de jeu, le remplaçé devient remplaçant, le remplaçant entre après la sortie du remplaçé. Ils sont effectués par la zone de remplacement ; il est préconisé que les remplaçants portent des chausules . Lors du remplacement, le joueur entrant donne la chausule de la main à la main au joueur sortant
	. Encadrement	Présence sur le banc au minimum d'un responsable d'équipe ne jouant pas, majeur et licencié (et maximum 3) En seniors, à défaut d'un responsable, cette fonction sera assurée par un joueur qui ne pourra pas jouer cette rencontre Un seul responsable d'équipe peut être debout et donner des consignes aux joueurs
	EQUIPEMENT DES JOUEURS (voir § 2-2)	Maillots numérotés correspondant à la feuille de match. Chaussettes protégées-tibias, shorts, chaussures de salle ne laissant pas de trace. Couleur collants/cuissards identique à la couleur dominante du short
Loi 4	. Pour les gardiens	Pantalon, coudières, genouillères autorisés, maillot de couleur différente de celle des 2 équipes
	. Cas du power-play (gardien volant)	Le joueur se substituant au gardien doit avoir une tenue de couleur différente des autres joueurs mais avec son numéro de maillot (chausule autorisée)
Loi 5	ARBITRAGE	2 arbitres
Loi 6	TABLE DE MARQUE et des OFFICIELS	Gestion du temps et cumul des fautes (chez les jeunes, inciter ces derniers à être acteurs de la table de marque)
Loi 7	DUREE DES MATCHES (lors de plateaux)	Entre 6' et 25' par match (fixée par l'organisateur avant la compétition) sans arrêt du chronomètre, sauf cas particulier (voir § "Arrêt du chronomètre")
	. Durée maxi sur 1 journée	80' en U15
	. Arrêt du chronomètre	90' à partir de U16
	. Temps-mort	Arrêt du chronomètre uniquement sur décision de l'arbitre (blessures, ballon non disponible, gain de temps, sanction...) : Pas d'arrêts de jeu
	. Fin de la période ou rencontre	Pas de temps-mort (possible si temps de matchs ≥ à 16')
	. Après le buzzer	La période prend fin lorsque le buzzer commence à retentir
Loi 8	COUP D'ENVOI (voir § 2-3)	Tous les joueurs dans leur propre moitié de terrain excepté le joueur exécutant le coup d'envoi. Il peut se faire en avant, en arrière ou latéralement. Adversaires à au moins 3 mètres du ballon ; sinon : à refaire. Un but peut être marqué directement sur le coup d'envoi.
Loi 9	BALLON EN JEU OU HORS DU JEU	Si le ballon touche le plafond : touche à l'équipe adverse, à l'endroit le plus proche
Loi 10	BUT MARQUE	Idem Football - Le gardien ne peut marquer de la main dans le but adverse ; dans ce cas, reprise par sortie de but
Loi 11	HORS-JEU	Pas de hors-jeu
Loi 12	FAUTES ET INCORRECTIONS (voir § 2-4)	Directs (CFD) ou indirects (CFI)
	. C.F.D	Idem Football et Interdiction : De charger irrégulièrement De tenter un adversaire, y compris tacle glissé (sauf si pas d'adversaire et pour le gardien dans sa surface de réparation si tacle régulier)
	. C.F.I	Idem Football et Interdiction : Pour le gardien, de garder le ballon (au pied et à la main) + de 4" dans son camp Pour le gardien, de retoucher dans son camp, le ballon donné par un coéquipier, si celui-ci n'a pas été touché par 1 adversaire De faire un bloc
Loi 13	COUPS FRANCS ET CUMUL DES FAUTES : C.F.D	Le décompte des 4 secondes se fait clairement par l'arbitre. Adversaires à 5 m puis 4" pour jouer ; si délai dépassé : CFI pour l'adversaire
		Règle de l'avantage possible mais la faute sera comptabilisée Tous les coups franc directs sont comptabilisés sur l'ensemble du match A partir de la 4ème faute et les suivantes pour les matches de 10 min et A partir de la 5ème faute et les suivantes pour les matches de 11 à 19 min A partir de la 6ème faute et les suivantes pour les matches de 20 min et + Sanction : coup franc sans possibilité de mur (10 m en U15 et +) tiré avec intention de marquer
Loi 14	PENALTY	Si faute dans la surface de réparation ; Tiré depuis le point de penalty (6 m - ligne pleine - face au but) ; pas de faute cumulée
Loi 15	RENTREE DE TOUCHE	Au pied, ballon immobile sur la ligne de touche (peu importe la position du pied du botteur). Un but ne peut pas être marqué directement ; sinon : sortie de but
		Adversaire à 5 m puis 4" pour jouer ; Si délai dépassé : rentrée de touche pour l'adversaire
Loi 16	SORTIE DE BUT	A la main, par le GB et 4" pour jouer (si temps dépassé : CFI pour l'adversaire depuis la ligne des 6 m) Adversaires hors de la surface de réparation ; le ballon est en jeu lorsqu'il a été lancé ou dégagé par le gardien (plus d'obligation que le ballon sorte de la surface de but pour être en jeu)
		Un but ne peut être marqué directement. Sinon : sortie de but pour l'adversaire
Loi 17	CORNER	Au pied, adversaire à 5 m puis 4" pour jouer ; si délai dépassé : sortie de but à l'équipe adverse
	PASSE AU GARDIEN	Passe volontaire du pied au gardien qui reprend le ballon à la main : sanction : CFI sur la ligne des 6m, à l'endroit le + proche de la faute, perpendiculaire à la ligne de but

version 26/09/25

Organisation ST CERE :

District du Lot

ORGANISATION FUTSAL

2025-2026

Plateau à 4 équipes

A	Emsc 1
B	Emsc 2
C	Ent. Ségal Foot 1
D	US Labathude 1

	<u>Matchs</u>	<u>Score</u>	
A - B	Emsc 1	Emsc 2	9h45
C - D	Ent. Ségal Foot 1	US Labathude 1	10h10
A - C	Emsc 1	Ent. Ségal Foot 1	10h35
B - D	Emsc 2	US Labathude 1	11h
A - D	Emsc 1	US Labathude 1	11h25
B - C	Emsc 2	Ent. Ségal Foot 1	11h50

	Match 1	Match 2	Match 3	GA	Total
A					
B					
C					
D					

	<u>Classement</u>
1 ^{er}	
2 ^{ème}	
3 ^{ème}	
4 ^{ème}	

Victoire : 4 points

Nul perdu aux tirs aux buts: 1 point

Nul gagné aux tirs aux buts: 2 points

Défaite : 0 point

Organisation Le VIGAN 1 :

Plateau à 5 équipes

Tirage au sort	
A	US Payrignac 1
B	Ent. Cazals-Montcléra 1
C	FC Causse Sud 46 1
D	AS St Matré Le Boulves 1
E	US Saint-Paul de Loubre. 1

Matchs de 15 minutes

	<u>Matchs</u>		<u>Score</u>	
A - B	US Payrignac 1	Ent. Cazals-Montcléra 1		14h
C - D	FC Causse Sud 46 1	AS St Matré Le Boulves 1		14h20
A - E	US Payrignac 1	US Saint-Paul de Loubre. 1		14h40
B - C	Ent. Cazals-Montcléra 1	FC Causse Sud 46 1		15h
D - E	AS St Matré Le Boulves 1	US Saint-Paul de Loubre. 1		15h20
A - C	US Payrignac 1	FC Causse Sud 46 1		15h40
B - D	Ent. Cazals-Montcléra 1	AS St Matré Le Boulves 1		16h
E - C	US Saint-Paul de Loubre. 1	FC Causse Sud 46 1		16h20
A - D	US Payrignac 1	AS St Matré Le Boulves 1		16h40
B - E	Ent. Cazals-Montcléra 1	US Saint-Paul de Loubre. 1		17h

	Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	GA	Total
A						
B						
C						
D						
E						

Classement

1er	
2ème	
3ème	
4ème	
5ème	

Organisation Le VIGAN 2 :

Plateau à 6 équipes

<u>Poule A</u>		<u>Poule B</u>	
A1	US Payrignac 1	B1	US Payrignac 2
A2	FC Causse Sud 46	B2	Ent. Cazals Montcléra 1
A3	US Saint Paul de Loubressac 1	B3	St Matre Le Boulve 1

	<u>Matchs</u>	<u>Score</u>	
A1 - A2	US Payrignac 1	FC Causse Sud 46	14h
B1 - B2	US Payrignac 2	Ent. Cazals Montcléra 1	14h25
A1 - A3	US Payrignac 1	US Saint Paul de Loubressac 1	14h50
B1 - B3	US Payrignac 2	St Matre Le Boulve 1	15h15
A2 - A3	FC Causse Sud 46	US Saint Paul de Loubressac 1	15h40
B2 - B3	Ent. Cazals Montcléra 1	St Matre Le Boulve 1	16h05

	<u>Match 1</u>	<u>Match 2</u>	<u>GA</u>	<u>Total</u>
A1				
A2				
A3				
B1				
B2				
B3				

Matchs de 20 minutes

	<u>Classement Poule A</u>	<u>Classement Poule B</u>
1erA		1erB
2èmeA		2èmeB
3èmeA		3èmeB

	<u>Matchs de classement</u>	<u>Score</u>	
3A - 3B			16h30
2A - 2B			16h50
1A - 1B			17h10

	<u>Classement Final</u>	<u>Classement Final</u>
1er		
2ème		
3ème		

RASSEMBLEMENTS

Liste des rassemblements autorisés par le District du Lot de Football.

Rappel :

➤ Les joueurs licenciés U17 (nés en 2009) et trois joueuses licenciées U17F peuvent pratiquer en « senior » sous réserve d'obtenir un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral (art 73 des R.G.).

Les catégories inférieures ne peuvent pas participer aux rassemblements Seniors.

➤ Les rassemblements U7 et U9 ne doivent pas établir de classement.

Uniquement les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un rassemblement. Le temps de jeu global doit être respecté.

LISTE DES RASSEMBLEMENTS AUTORISES :

- **SEGALA FOOT** : les 4, 5 et 6 avril 2026 – Terrain de Souseyrac – Catégories U7, U9, U11, U13 (et non U13F), U15 et U14F/U16F.
- **ELAN MARIVALOIS** : le 27 juin 2026 – Terrain de Leyme – Catégories : U7/U9/U11.
- **ELAN MARIVALOIS** : le 28 juin 2026 – Terrain de Leyme – Catégories : U15 et U17 à 8.

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Procès-Verbal commission du statut des éducateurs N°1

La commission s'est réunie le 19 décembre 2025.

Présents : Bernard BATS, Francis BATTE, Jean Luc BOYER, Edgar MPOSA GONDA et Fabien VIDAL

Présents en Visioconférence : Benoit DORIAC.

Excusé : Thierry BRAS, Jean-Michel FABRE, Pierre TERRE.

Etude des clubs en règle ou en infraction avec le statut des éducateurs après leur déclaration de situation. Les clubs en infraction ont jusqu'au 1^{er} avril pour se mettre en conformité en envoyant une nouvelle déclaration avant cette date. Une équipe en infraction ne peut accéder à la division supérieure, et application de l'amende prévue au statut. Quand un éducateur est positionné sur deux équipes, si celles-ci jouent au même moment, l'éducateur n'est accepté que sur une équipe.

La Commission décide pour la saison prochaine l'obligation d'avoir une licence d'éducateur correspondant à leur diplôme pour être en conformité avec la couverture des équipes. La licence de Dirigeant peut toujours être éditée pour cette même personne.

Equipes en infraction :

D1 :

- US3C 1 et VALROC FOOT 1 n'ont pas renvoyé le document de déclaration. Ces clubs sont en infraction pour ces équipes.
- Pour les équipes d'ESLG 1 et de FIGEAC CAPDENAC QFC 2, l'éducateur déclaré n'a pas le diplôme requis, ces équipes sont donc en infraction.
- Pour l'équipe de l'ENT. SEGALA FOOT 1, l'éducateur déclaré a le diplôme requis mais doit le certifier avant le 1^{er} avril. L'équipe est donc déclarée en infraction.

D2 :

- AS LIVERNON 1, ECCF 1, ENT. MAYRINHAC ST CERE 1 et US PUYBRUN-TAURIAC 1 n'ont pas renvoyé le document de déclaration. Ces clubs sont en infraction pour ces équipes
- Pour les équipes de ELAN MARIVALOIS 2, ENT. BOURIANE FC 1, FF MAUROUX 1 et FC GREALOU 1, l'éducateur déclaré n'a pas le diplôme requis, ces équipes sont donc en infraction.

D1F :

- LIONNE NOZAC FENELON 1, LISSAC-ET-MOURET 1 et VALROC FOOT 1 n'ont pas renvoyé le document de déclaration. Ces clubs sont en infraction pour ces équipes
- Pour les équipes de HAUT CELE FC 1 et ST CYPRIEN-MONTCUQ 1, l'éducateur déclaré n'a pas le diplôme requis, ces équipes sont donc en infraction.

U 17 :

- Pour les équipes de VRF&FCHQ 1 et ENT. FCLF-CAUSSE SUD 2 (foot à 8), l'éducateur déclaré n'a pas le diplôme requis, ces équipes sont donc en infraction.

U15 :

- Pour les équipes de FC BEGOUX ARCAMBAL 1, ENT. BOURIANE FC 2 (Foot à 8), ENT. FCLF/FCMP 2 (Foot à 8), ENT. FCG CS46 ECCF 1 et VRF&FCHQ 2, l'éducateur déclaré n'a pas le diplôme requis, ces équipes sont donc en infraction.

U16 F :

- Le club de GCLEM, n'ayant pas donné de responsable pour cette équipe, il est en infraction pour cette équipe.

U13 F

- Toutes les équipes sont en règle

U13 :

- ECCF-FC CAUSSE SUD 1 et US 3C CATUS 1 n'ont pas renvoyé le document de déclaration. Ces clubs sont en infraction pour ces équipes.
- Pour les équipes de CAHORS FC 3, ESLG 1, GMPPFC 2 et LACAPELLE FOOTBALL-CFC 1, l'éducateur déclaré n'a pas le diplôme requis, ces équipes sont donc en infraction.

U 11 :

- ENT. MAYRINHAC ST CERE 1, US 3C CATUS 1, VALROC FOOT-CUZANCE 1 et VALROC FOOT-CUZANCE 2 n'ont pas renvoyé le document de déclaration. Ces clubs sont en infraction pour ces équipes.
- Pour les équipes de AF BIARS BRETENOUX 2, ST CYPRIEN-MONTCUQ 1, ENT. BOURIANE FC 1, ECCF-CAUSSE SUD 1 et BEGOUX ARCAMBAL 1, l'éducateur déclaré n'a pas le diplôme requis, ces équipes sont donc en infraction.

U9F-11F :

- Toutes les équipes sont en règle.

U9 :

- ENT. MAYRINHAC ST CERE 1, US 3C CATUS 1, VALROC FOOT n'ont pas renvoyé le document de déclaration. Ces clubs sont en infraction pour ces équipes.
- Manque 1 éducateur diplômé aux clubs de FC CAUSSE LIMARGUE, ENT SEGALA FOOT, LALBENQUE-FONTANES et PPFC.
- Manque 2 éducateurs diplômés aux clubs de BEGOUX ARCAMBAL et ESLG.
- Manque 3 éducateurs diplômés au club de FC CAUSSE SUD-ECCF.

U7 :

- ENT. MAYRINHAC ST CERE 1, VALROC FOOT n'ont pas renvoyé le document de déclaration. Ces clubs sont en infraction pour ces équipes.
- Manque 1 éducateur diplômé aux clubs de BEGOUX ARCAMBAL, ESLG, FOOT AZUR, HAUT CELE FC, LALBENQUE-FONTANES et AS MONTCABRIER.
- Manque 2 éducateurs diplômés aux clubs de ECCF-CAUSSE SUD.

Le Président

Pierre TERRE

P/O Bernard BATS



Le Secrétaire

Jean-Luc BOYER

